

Dénomination : MEDIAPOST
n° de gestion : 1985B00184
n° d'identification : 331 648 014
n° de dépôt : A2012/002995
Date du dépôt : 30/01/2012
Pièce : Procès-verbal du conseil d'administration



4098932



4098932

MEDIAPOST

Société anonyme au capital de 17 057 159,16 euros
Siège social : 19 rue de la Villette – 69425 LYON CEDEX 03
RCS LYON 331 648 014

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2011

DEMISSION DE DEUX ADMINISTRATEURS : MESSIEURS NICOLAS ROUTIER ET VINCENT MOULLE

... / ...

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Messieurs Nicolas ROUTIER et Vincent MOULLE en qualité d'administrateur à compter du 2 décembre 2011.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE :

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Pascal GADROIT, né le 2 octobre 1962 à BUCQUOY, et demeurant 2 bis rue de la Chapelle à Saint-Léger (62) en qualité de Directeur Général Délégué à compter de ce jour, chargé d'assister le Directeur Général, pour une durée égale à celles des fonctions du Directeur Général, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Pascal GADROIT conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Monsieur Pascal GADROIT dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général dans les domaines suivants :

- Le Pilotage des Directions Régionales,
- Le Commerce,
- La Production,
- Le Pilotage des Projets internes,
- La Régie Commerciale et Publicitaire.

Ces pouvoirs sont limités en matière de dépenses à hauteur de 150 000€, au-delà de ce seuil la procédure de double signature avec le directeur général est requise.

A titre d'ordre interne, le Directeur Général Délégué, doit, pour prendre certaines décisions, obligatoirement obtenir l'autorisation ou selon le cas informer le conseil d'administration, conformément au règlement intérieur du conseil d'administration en vigueur à la date de l'opération projetée.

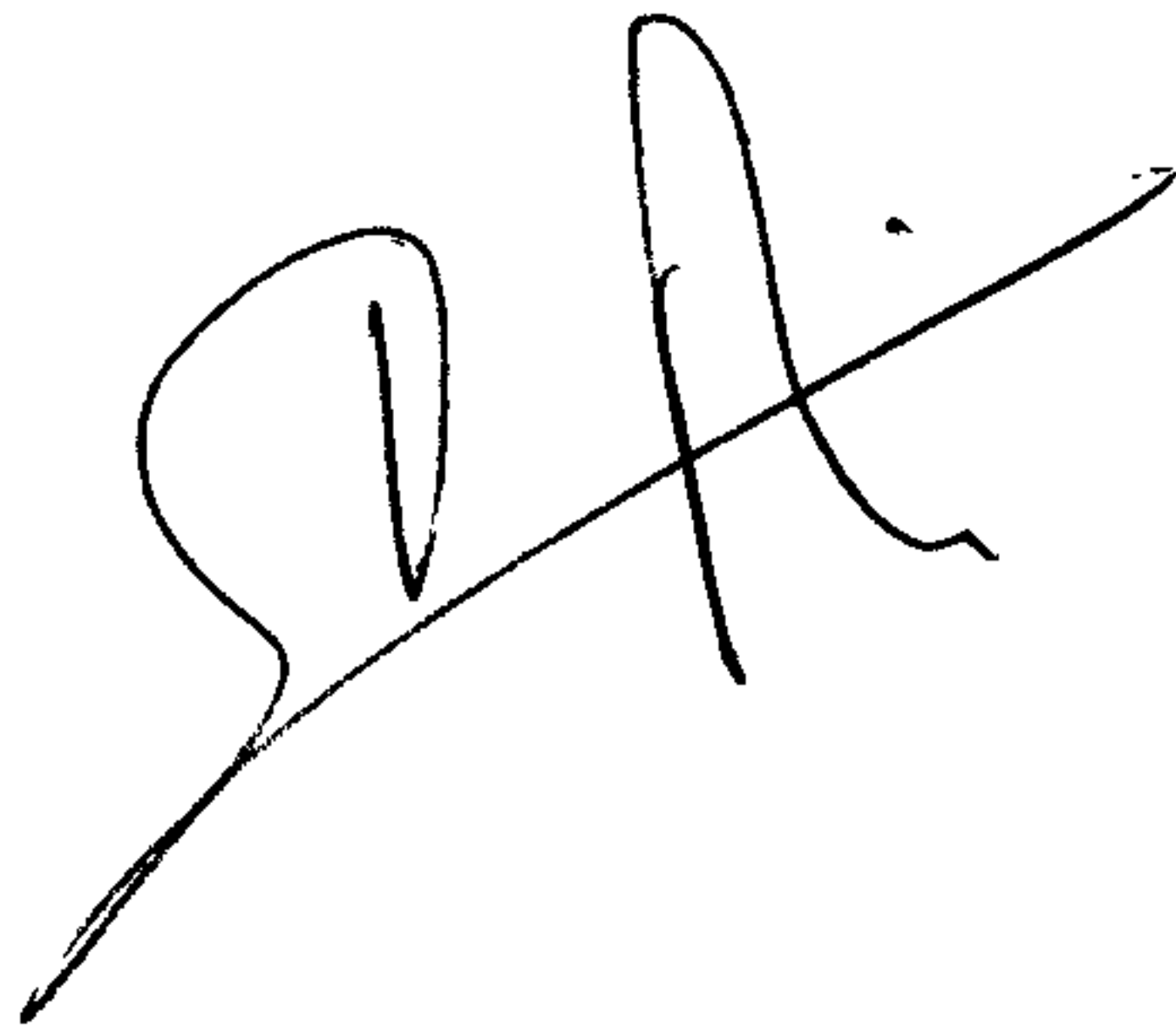
Monsieur Pascal GADROIT remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare, accepter les fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice du mandat de Directeur Général Délégué.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès verbal pour effectuer tout dépôt, publications, déclarations et formalités.

Extrait certifié conforme à l'original par le directeur général,

Le 20 décembre 2011

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a vertical line and a horizontal stroke.